



République Du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi



**Ministère
de l'Éducation nationale**

INSPECTION D'ACADEMIE DE PIKINE-GUEDIAWAYE

Inspection de l'Éducation et de la Formation de GUEDIAWAYE

L'Inspecteur

N° _____/IEFGW/SG/mb

Guédiawaye, le

Objet : Mise en place et fonctionnement des organes de protection en milieu scolaire

Références : - circulaire n° 004544/MEN/SG/DEMSG du 16 octobre 2012 relative à la création

d'observatoires de la vulnérabilité à la déperdition scolaire dans les lycées et collèges ;

- Arrêté n° 026967 du 24/11/2020/ relatif à la Cellule Genre et Équité du Ministère de l'Éducation nationale (CGE/MEN)
- Lettre n° 01509/IA PG/SG/BEVS/as du 19 décembre 2023 relative à la transmission des procès-verbaux des organes de gestion (Rappel)

Mesdames, Messieurs ;

Dans le cadre du partenariat avec l'Association Pencum Ndakaru, la série de rencontres de partage, au niveau des districts et dans les Collèges publics, a permis de faire le point des organes de protection mis en place dans les différentes structures.

Je vous exhorte à mettre en œuvre les conclusions issues des échanges fructueux :

- dans les CEM, mettre en place l'Observatoire de la Vulnérabilité à la Déperdition scolaire (OVDS) qui regroupera en son sein toutes les cellules dédiées à la protection notamment la cellule de veille et d'alerte, la cellule genre et équité et autres initiatives.
- dans les écoles élémentaires, la Cellule de veille et d'alerte et la Cellule genre et équité ont été retenues comme organes principaux pour la protection. Les initiatives locales ne sont pas exclues.

La mise en place, la redynamisation et le fonctionnement de ces organes doivent être conformes aux orientations du MEN (cf. textes)

Je vous invite à transmettre les rapports relatifs à la mise en place ou à la redynamisation des organes de gestion.

L'Inspecteur de l'Éducation et de la Formation

A

Mesdames, Messieurs

- **les Principaux de collèges,**
- **les directeurs d'écoles**

Ampliation :

Préfet

IA,

Sous-préfets